



VIGILANTS DE L'OUEST  
RENNES

Rennes, le 2 juillet 2024

# Règlement intérieur

Voté en AG du 2 février 2024

1- La participation aux entraînements est subordonnée à l'adhésion à l'association.

La demande d'adhésion entraîne :

- le paiement de la cotisation annuelle à fournir au 1er cours : paiement échelonné possible, chèques bancaires, espèces, chèques-vacances et Coupons Sports ANCV, paiement en ligne et aides financières : Carte Sortir, Coupons Sport 35, Pass'Sport, etc...
- selon le cas : la fourniture du certificat médical avec la mention « y compris en compétition » (mention non nécessaire pour les Babygym, fortement recommandée pour les groupes Loisirs) ou de l'attestation d'avoir répondu Non à toutes les questions du questionnaire de santé fourni par la Fédération française de gymnastique.
- d'une 1 photo si le droit à l'image est refusé.

Chaque dossier devra avoir au moins 1 contact dont le mail nous est autorisé pour envoyer les informations générales.

Chaque gymnaste a 2 séances d'essai.

En cas d'arrêt notifié avant la 3e séance, l'intégralité du paiement sera restitué.

Le dossier devra être complet à la 3e séance.

En cas de changement d'adresse (postale ou mail), penser à nous le signaler.

2- Les horaires fixés pour les entraînements doivent être rigoureusement respectés par les gymnastes et les entraîneurs. Le club se réserve le droit de modifier les horaires des cours et/ou de les annuler en cas d'un nombre insuffisant de participants ou lorsque les conditions de sécurité pour l'accueil des gymnastes ne sont pas réunies.

3- Toute absence doit être signalée par les parents en utilisant prioritairement l'adresse mail de contact du club, sinon en déposant un message sur le répondeur téléphonique.

4- Aucun bijou ne doit être porté pendant les entraînements.

L'association décline toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol dans les vestiaires, la salle d'entraînement et lors des compétitions.

5- Tout gymnaste doit respecter strictement les indications des entraîneurs.

Tout désordre ou incorrection est susceptible d'entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du fautif.

L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les cours, sauf accord exprès de l'entraîneur, et dans les vestiaires.

6- Aucune pratique gymnique n'est autorisée dans le gymnase sans la présence et l'autorisation des entraîneurs responsables.

7- Lorsque les équipes de compétitions sont constituées, les gymnastes désignés peuvent être astreints à certains entraînements complémentaires. Les dates et lieux de compétitions leur seront communiqués à l'avance, par voie d'affichage au gymnase.

Sauf cas de force majeure, la participation aux compétitions des gymnastes désignés est obligatoire. Toute participation en compétition entraîne des frais pour le club, c'est pourquoi il est indispensable de prévenir le responsable technique du club en cas d'absence.

Le club se réserve le droit de refacturer les frais liés à une absence de participation à une compétition à la famille.

8- Tout gymnaste doit venir aux entraînements en tenue sportive, avec les cheveux attachés, une gourde d'eau et sans chewing-gum.

Il est interdit de manger pendant les cours.

9- La tenue vestimentaire du club est obligatoire sur les plateaux compétitifs lorsque la compétition est par équipe. Pour les garçons, la composition de la tenue pourra varier selon la compétition (Sokol ou Short).

10- Pour le bon déroulement des cours, les parents sont invités à ne pas rester dans la salle pendant les entraînements.

11- Les parents doivent déposer leurs enfants dans la salle de gym et en restent responsables jusqu'à prise en charge par l'entraîneur, ou par un membre du CA si l'un d'eux est présent.

Le club n'est plus responsable des enfants dès que ceux-ci sont libérés par l'entraîneur.

12- En cas d'accident, la déclaration d'accident est à faire en ligne sur le site [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr) depuis votre espace licencié.

13- La prise de photos ou de films par les parents ou les enfants pendant les entraînements est interdite conformément aux règles du droit à l'image.

14- Les discriminations et tous comportements inappropriés sont prohibés.

15- Le club se réserve le droit d'exclure sans remboursement de cotisation, tout membre qui ne respecterait pas le règlement intérieur.

